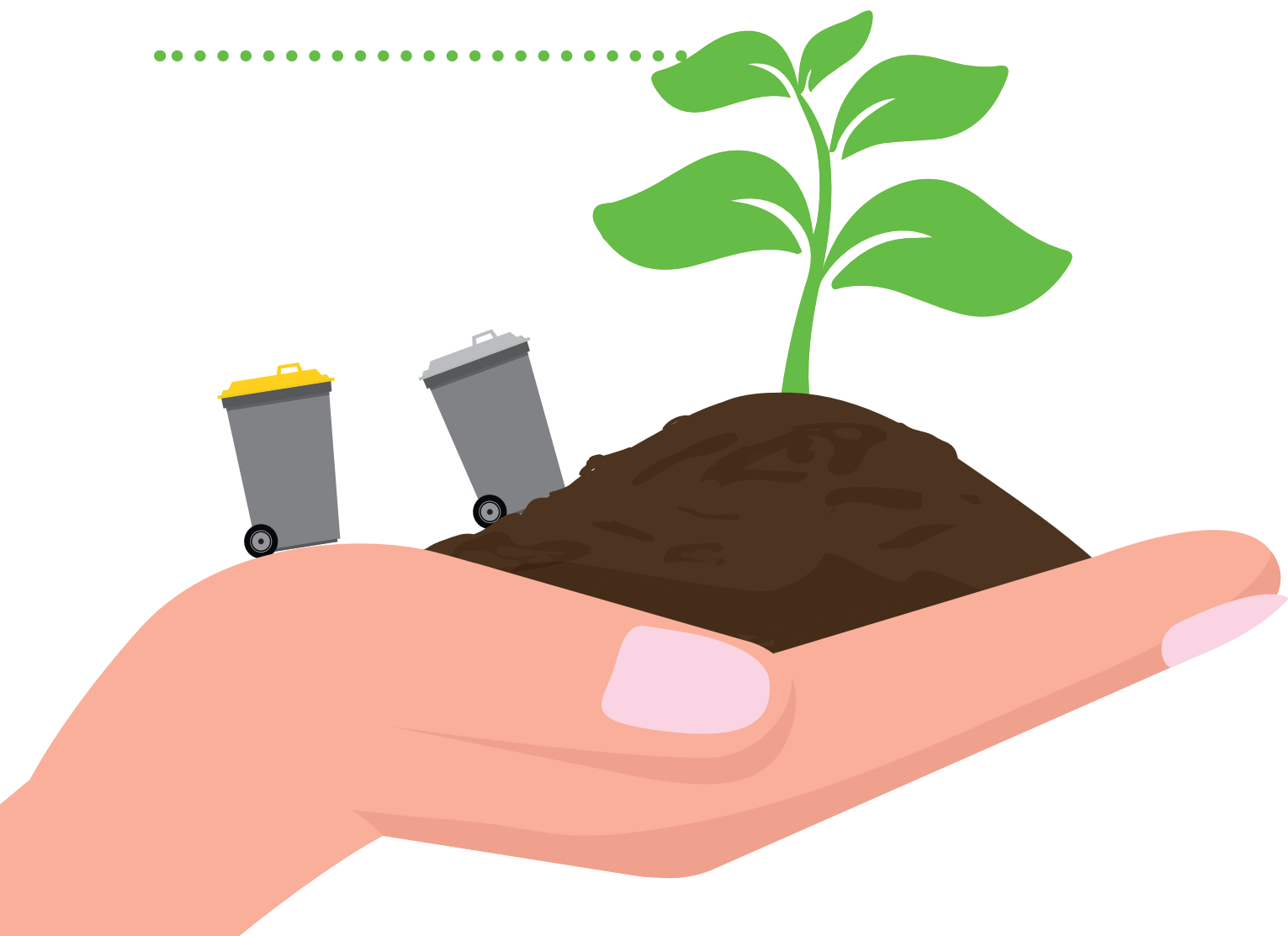


Trier c'est bien,
**réduire ses déchets
c'est mieux !**

.....

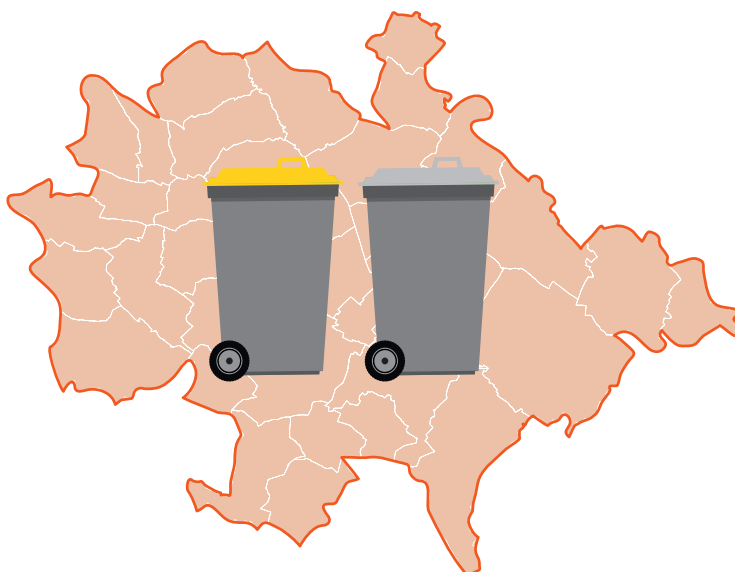


Programme Local de Prévention
des Déchets Ménagers et Assimilés

2019
2024

CONTEXTE

Le Sicoval, communauté d'Agglomération du sud-est toulousain, **est le service public en charge de la collecte et du traitement des déchets des habitants, des établissements publics et des entreprises de son territoire.** Depuis sa prise de compétence déchets en 2001, il développe une politique de prévention et de gestion des déchets visant à :



- Maîtriser les dépenses,
- Valoriser et recycler tous les déchets afin de protéger l'environnement,
- Adapter le niveau de service aux besoins des usagers,
- Mettre en œuvre des actions de prévention pour la réduction des déchets.

LES GRANDS ENJEUX

La prévention des déchets est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement.

La politique de prévention des déchets consiste à :

- Réduire les quantités de déchets produits et collectés et réduire leur nocivité
- Améliorer leur caractère valorisable, dans une logique de préservation des ressources.

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Face aux enjeux importants de la prévention des déchets, un cadre législatif et réglementaire national a émergé et s'est développé au cours des années 2000 en France.

Aujourd'hui le Sicoval édite son PLPDMA pour la période 2019-2024.

- **La loi dite « Grenelle 2 »** rend obligatoire la mise en place de Programmes Locaux de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) dans les collectivités qui détiennent la compétence de la collecte et/ou du traitement des déchets. Ces programmes doivent alors comprendre des objectifs de réduction des quantités de déchets produits. Le Programme Local de Prévention et les bilans annuels doivent être rendus publics.
- **La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015** introduit des dispositions relatives aux déchets pour promouvoir l'économie circulaire et la lutte contre les gaspillages.

LES OBJECTIFS

En cohérence avec les dispositions générales du Code de l'Environnement sur l'économie circulaire et la prévention des déchets, le Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés (PLPDMA) du Sicoval se fixe des objectifs quantitatifs, qualitatifs et de gouvernance.

Ces objectifs ambitieux doivent permettre d'ancrer en profondeur le changement des modes de consommation et les pratiques.

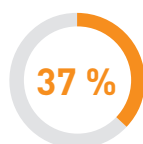
D'ici 2024, il s'agit de

Réduire de



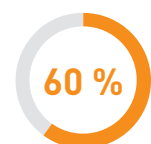
les déchets ménagers et assimilés, soit -23 kg par habitant/2016.

Réduire de



les ordures ménagères résiduelles, soit -24 kg par habitant/2016.

Valoriser à



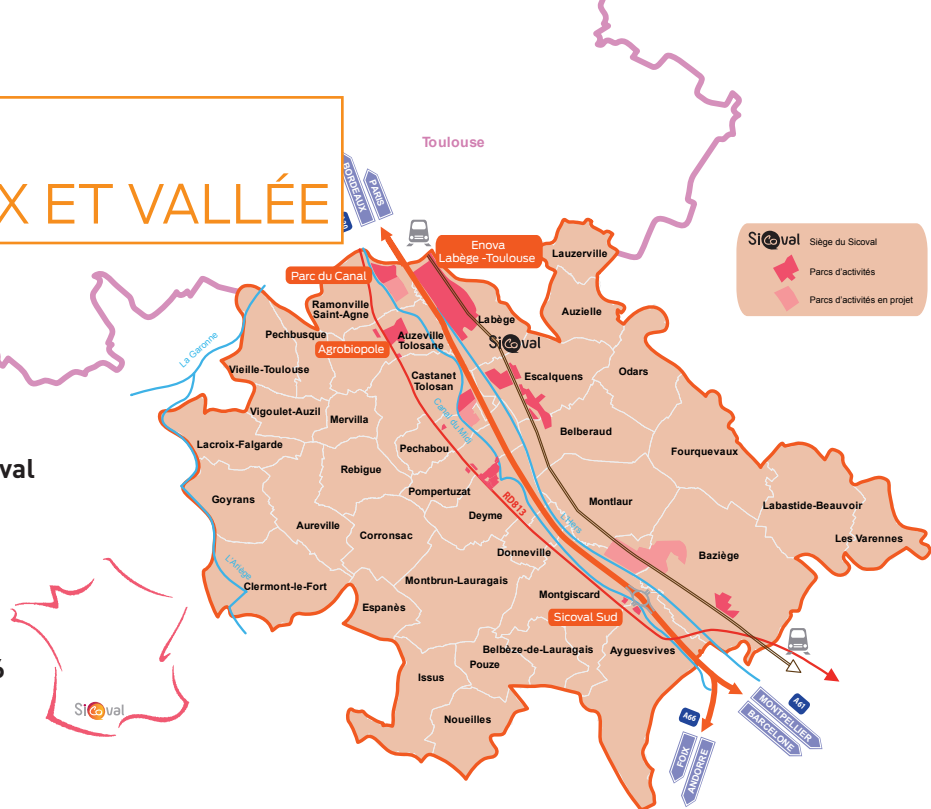
les déchets non dangereux (matière organique et recyclage).

En matière de gouvernance et d'animation territoriale, il s'agit de développer la mobilisation et la coopération des communes du Sicoval et des autres acteurs du territoire (associations, entreprises, autres institutions...).

L'année de référence et les données indiquées sont celles de 2016.

LE TERRITOIRE : ENTRE COTEAUX ET VALLÉE













Fondée en 1975,
la Communauté
d'Agglomération du Sicoval
rassemble aujourd'hui
36 communes urbaines
et rurales au sud-est
toulousain et compte
72 662 habitants en 2016



- 24 981 hectares d'espaces naturels, agricoles et urbains
- une densité de population d'environ 300 habitants au km²,
- une progression annuelle de + 1,6 % sur les 3 dernières années (+ 1 100 habitants/an),
- un habitat majoritairement pavillonnaire avec 60% d'habitations individuelles et 40% d'habitat vertical.

LES COMPÉTENCES AU SERVICE DU TERRITOIRE

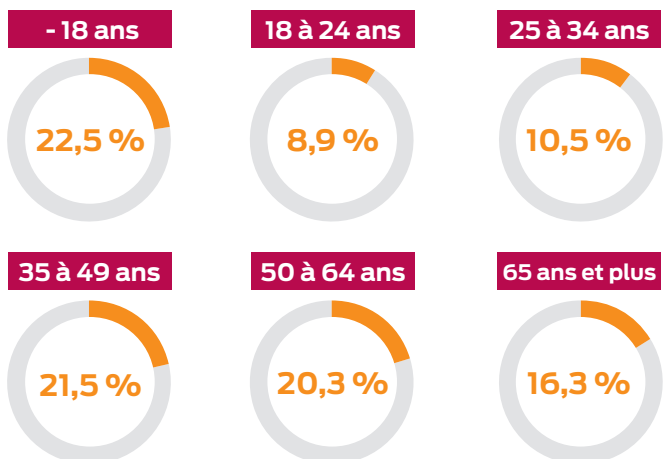
Le Sicoval exerce les principales missions et compétences permettant la mise en œuvre d'une intercommunalité de projets et de services.

 Aménagement de l'espace communautaire	 Politique de la ville	 Déchets	 Action	 Assainissement	 Création, aménagement et entretien de la voirie
 Développement économique	 Équilibre social de l'habitat	 Gens du voyage	 Eau	 Environnement et cadre de vie	 Équipements culturels, sportifs et de loisirs

LES FORCES VIVES

La population du Sicoval se rapproche de celle de la France métropolitaine, avec une représentation égale des jeunes, jeunes adultes et adultes. La proportion des personnes âgées est plus faible mais augmente régulièrement depuis 2011.

- **25 000 foyers**
- **9 500 établissements / 31 672 emplois**
- **1 200 associations et regroupements citoyens**



Le Sicoval emploie 1152 agents dont 36 pour les déchets, la sensibilisation et la relation aux usagers

UNE POPULATION MIXTE ET ÉQUILIBRÉE

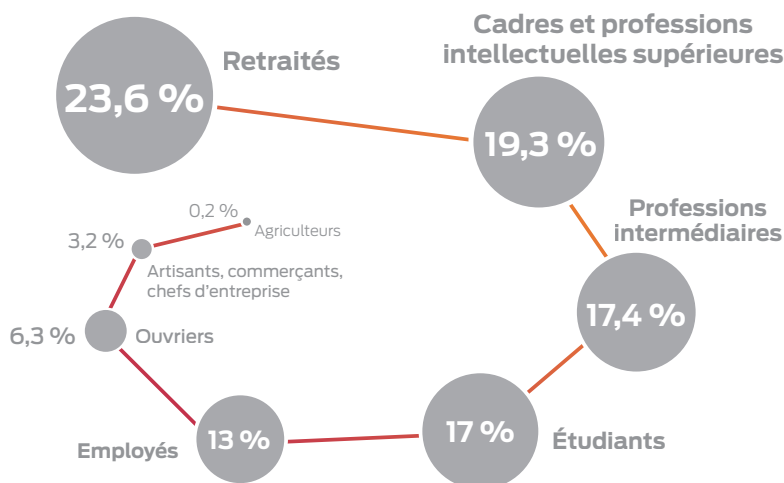
Dans la répartition de la population homme/femme par catégories socio-professionnelles, les hommes sont moins représentés dans :

- les professions intermédiaires,
- les employés,
- les retraités,
- les personnes sans activité professionnelle.

À l'inverse, les femmes sont moins représentées chez :

- les agriculteurs exploitants,
- les artisans, commerçants et chefs d'entreprise,
- les cadres et professions intellectuelles supérieures,
- les ouvriers.

Le Sicoval compte en moyenne plus de femmes que d'hommes.



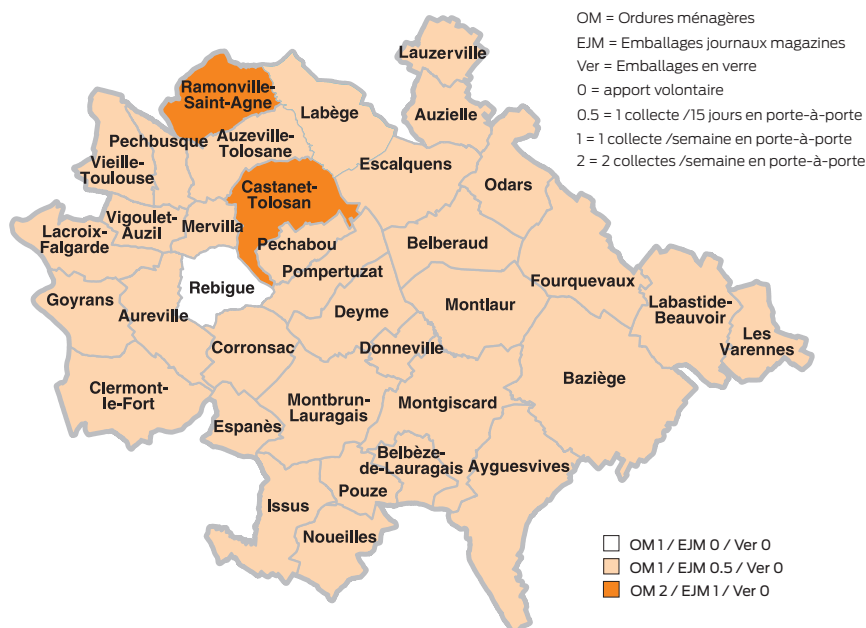
L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Déchets ménagers et tri sélectif

Plusieurs modes de collecte coexistent sur le territoire :

- en porte-à-porte : collecte en conteneurs individuels ou collectifs, destinée aux ordures ménagères résiduelles et au tri sélectif (près de 58 400 bacs installés),
- en apport volontaire : collecte en colonnes de grande capacité (de 3 à 5m³), soit aériennes, soit enterrées. Les flux collectés sont les ordures ménagères résiduelles, le tri sélectif en mélange, le verre, le papier-carton (275 colonnes sur le domaine public et 67 colonnes sur le domaine privé).

Fréquence de collecte et répartition



Les autres collectes

Trois collectes à domicile sont proposées tout au long de l'année :

- Les encombrants,
- Les déchets électriques et électroniques (DEEE),
- Les branchages (collecte payante).

À celles-ci s'ajoute une collecte à la demande pour les personnes à mobilité réduite.

Le Sicoval étudie la mise en place d'une collecte des biodéchets pour les gros producteurs et les grands collectifs. Il est également attentif au développement d'autres processus de traitement (méthanisation...)

REDEVANCE INCITATIVE : LE NOUVEAU MODE DE FINANCEMENT

Un engagement politique affirmé

Depuis sa prise de compétence déchets en 2001, le Sicoval développe une politique de gestion des déchets visant à maîtriser les dépenses et limiter ainsi l'impact sur les tarifs de la redevance.

En 2013, le Conseil de communauté s'engageait sur la mise en place de la **redevance incitative**, avec 3 enjeux majeurs :

- **le financement**, avec une volonté de continuer à maîtriser la redevance,
- **l'environnement**, en réduisant les tonnages des ordures ménagères résiduelles,
- **la responsabilisation de l'usager**, en encourageant et en valorisant les comportements vertueux et responsables.

Le Sicoval est la **1^{re} communauté d'agglomération d'Occitanie** à relever le défi et à se lancer dans la démarche.

Plus juste, plus transparente

Établie au semestre, la facture est composée de deux éléments :

- une **part fixe « abonnement »** comprenant : le volume du bac d'ordures ménagères et les coûts fixes du service,
- une **part incitative « consommation »** liée à l'utilisation du service, c'est à dire au nombre de levées du bac d'ordures ménagères.

Un dispositif performant

Ce n'est pas le poids qui est pris en compte pour établir la facture, mais le nombre de levées du bac à ordures ménagères (couverture gris) et son volume. Comment ça marche ?

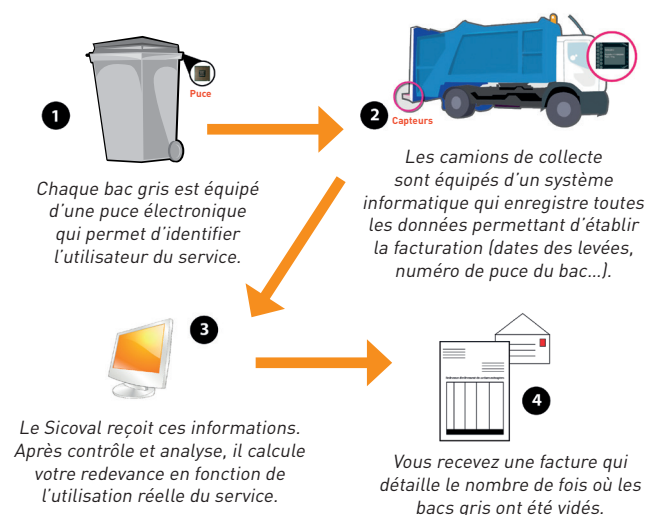
Le principe est le même avec les colonnes enterrées dont l'ouverture est déclenchée par un badge.

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, la redevance incitative finance :

- le service de collecte,
- le transport,
- le traitement des déchets,
- la mise à disposition des équipements,
- l'accès aux déchèteries,
- les actions de sensibilisation,
- le service de broyage à domicile,
- les frais de fonctionnement du service.



En 2016, plus de **60 % des factures sont en baisse**, correspondant à 22 levées par an en moyenne, contre 31 en 2015.



DÉCHETS MÉNAGERS : LA BAISSSE SE POURSUIT

-100kg / hab
DE DÉCHETS
en 10 ans

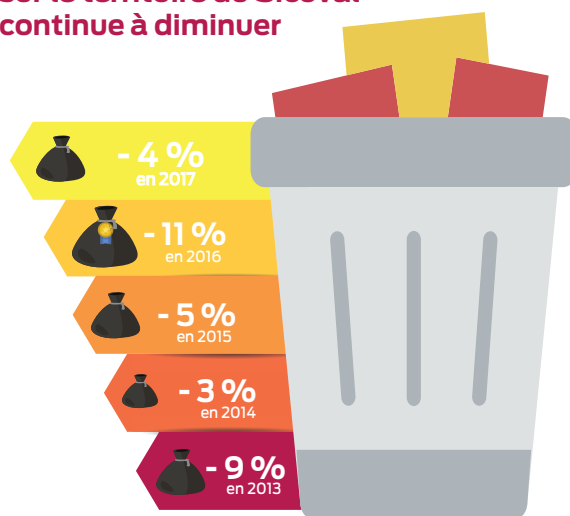
Depuis de nombreuses années, le Sicoval initie des actions de sensibilisation et d'accompagnement visant à réduire le volume des déchets :

- Stop pub,
- compostage domestique,
- broyage des branchages à domicile,
- sensibilisation au tri,
- animations en milieu scolaire,
- déploiement de bornes pour les textiles...

La tendance observée depuis 2006 s'est accélérée suite à la mise en place de la redevance incitative en 2016.

La production de déchets ménagers résiduels est de 174 kg par habitant en 2016.

La production de déchets sur le territoire du Sicoval continue à diminuer



TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE

Le Sicoval est lauréat de l'appel à projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) porté par l'ADEME. Le TZDZG a pour objectifs la prévention des déchets et du gaspillage sur le territoire, dans une dynamique d'économie circulaire.

Le programme d'actions se compose de 5 axes :

- éviter le gaspillage en interrogeant nos consommations,
- limiter les impacts futurs sur nos biens et services en y réfléchissant en amont,
- offrir une nouvelle vie à ces ressources mises au rebut,
- opter pour le meilleur traitement et favoriser le recyclage,
- mettre en œuvre les outils de gouvernance du programme.

La mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est intégrée dans le TZDZG.



La production de déchets

(données 2016)

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

Regroupent la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.



31 152 tonnes
(429 kg/hab/an)



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
12 650 tonnes
(174 kg/hab/an)



DÉCHETS VERTS
38 tonnes
(0,5 kg/hab/an)



DEEE
18 tonnes
(0,25 kg/hab/an)



ENCOMBRANTS
395 tonnes
(5,4 kg/hab/an)



TRI SÉLECTIF
6 339 tonnes
(87 kg/hab/an)

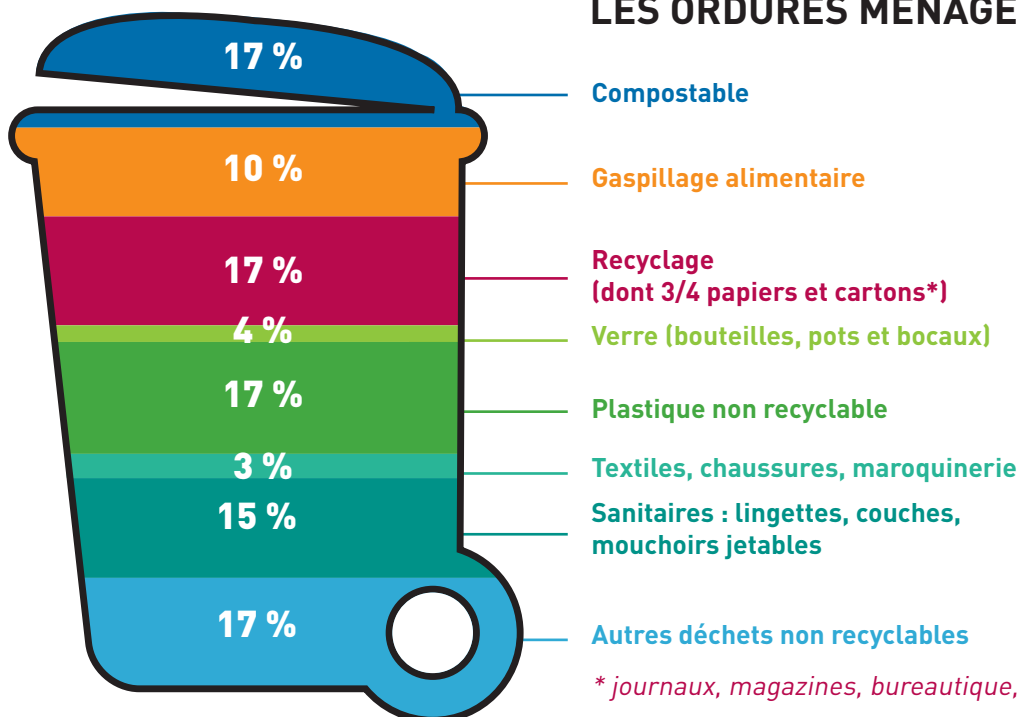


TEXTILES
249 tonnes
(3,4 kg/hab/an)



DÉCHÈTERIES
11 463 tonnes
(158 kg/hab/an)

QUE TROUVE-T-ON DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES ?



Des marges de progrès sont encore possibles, en particulier sur les déchets putrescibles (compostage, gaspillage alimentaire), les éléments recyclables et les textiles sanitaires.

* journaux, magazines, bureautique, briques alimentaires

LES **AXES**
ET ACTIONS
DU PLPDMA

Axe 1

Promotion de la réduction et d'une meilleure valorisation des biodéchets et des résidus végétaux

Potentiel de réduction associé (kg/hab.)

› Action 1	Développer le compostage individuel	5,0
› Action 2	Développer le compostage collectif	4,9
› Action 3	Développer le compostage partagé	1,9
› Action 4	Développer le lombricompostage	0,11
› Action 5	Développer le compostage dans les cimetières	0,56
› Action 6	Développer le compostage dans les écoles	0,04
› Action 7	Lutter contre le gaspillage alimentaire	2,0
› Action 8	Développer les alternatives à la collecte des résidus végétaux	3,4

18

Axe 2

Promotion du réemploi, de la réparation, de la réutilisation

› Action 9	Développer les alternatives à la collecte des encombrants/DEEE	2,8
› Action 10	Détourner encore des textiles des ordures ménagères	4,0

6,8

Axe 3

Sensibilisation et accompagnement des gestes de prévention des déchets

› Action 11	Sensibiliser pour un changement de pratiques	1,0
› Action 12	Poursuivre et intensifier la distribution des autocollants Stop-pub	5,1
› Action 13	Limiter la production des déchets dangereux des ménages et réduire leur nocivité	0,13

6,3

Axe 4

Exemplarité du Sicoval et des 36 communes

› Action 14	Être éco-exemplaire en tant qu'établissement public	0,12
-------------	---	------

Axe 1



Promotion de la réduction et d'une meilleure valorisation des biodéchets et des résidus végétaux

-
- › **Action 1** Développer le compostage individuel
 - › **Action 2** Développer le compostage collectif
 - › **Action 3** Développer le compostage partagé
 - › **Action 4** Développer le lombricompostage
 - › **Action 5** Développer le compostage dans les cimetières
 - › **Action 6** Développer le compostage dans les écoles
 - › **Action 7** Lutter contre le gaspillage alimentaire
 - › **Action 8** Développer les alternatives à la collecte des résidus végétaux

Action 1



Développer le **compostage individuel**

LES BIODÉCHETS REPRÉSENTENT 27 % DU CONTENU DES ORDURES MÉNAGÈRES. LA PRÉDOMINANCE DE L'HABITAT INDIVIDUEL (60 %) EST UN FACTEUR PROPICE À LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE.



DANS QUEL BUT ?

- › valoriser les déchets alimentaires n'ayant pu être évités et les résidus végétaux du jardin,
- › renforcer l'action de compostage déjà engagée sur le territoire,
- › améliorer la qualité du compost produit.



COMMENT ?

- › encourager chaque foyer à s'équiper d'un composteur,
- › accompagner l'installation : formations, visites in situ, suivi... pour garantir une pratique correcte et pérenne,
- › poursuivre l'information des foyers équipés.



QUAND ?

- › Tout au long de l'année



POUR QUI ?

- › Tous les foyers en habitat pavillonnaire

RÉSULTATS ATTENDUS

60%
de foyers équipés
d'ici 2024

Action 2



Développer le **compostage collectif**

LES BIODÉCHETS REPRÉSENTENT 27 % DU CONTENU DES ORDURES MÉNAGÈRES. LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE EN HABITAT COLLECTIF EST INDISPENSABLE DANS UNE DÉMARCHE GLOBALE DE PRÉVENTION VISANT AUX CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT.



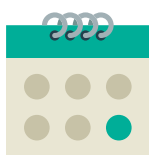
DANS QUEL BUT ?

- › valoriser les déchets alimentaires n'ayant pu être évités et les résidus végétaux,
- › renforcer l'action de compostage déjà engagée sur le territoire,
- › améliorer la qualité du compost produit.



COMMENT ?

- › encourager chaque résidence à s'équiper d'un site de compostage,
- › accompagner l'installation : formations, visites in situ, suivi... pour garantir une pratique correcte et pérenne,
- › poursuivre l'information des résidences équipées,
- › créer un réseau de référents.



QUAND ?

- › Tout au long de l'année
- › À l'occasion des inaugurations de site



POUR QUI ?

- › Tous les gestionnaires (bailleurs, syndic...)
- › Tous les foyers en habitat collectif

RÉSULTATS ATTENDUS

200

résidences équipées
d'ici 2024

Action 3



Développer le **compostage partagé**

LES BIODÉCHETS REPRÉSENTENT 27 % DU CONTENU DES ORDURES MÉNAGÈRES. LES PAVILLONS ET LES RÉSIDENCES N'ONT PAS TOUS LA POSSIBILITÉ DE METTRE EN PLACE UN SITE DE COMPOSTAGE (MANQUE DE PLACE, PAS D'ESPACES VERTS/JARDINS). LE DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE PARTAGÉ PERMET À CES HABITANTS DE COMPOSTER.



DANS QUEL BUT ?

- › valoriser les déchets alimentaires n'ayant pu être évités et les résidus végétaux du jardin,
- › renforcer l'action de compostage déjà engagée sur le territoire,
- › améliorer la qualité du compost produit.



COMMENT ?

- › encourager un quartier, un village, une zone d'activité... à s'équiper d'un site de compostage,
- › accompagner l'installation : formations, visites in situ, suivi... pour garantir une pratique correcte et pérenne.



QUAND ?

- › Tout au long de l'année



POUR QUI ?

- › Les habitants
- › Les professionnels
- › Les collectivités
- › Les associations

RÉSULTATS ATTENDUS

25

sites de compostage partagé
installés d'ici 2024

Action 4



Développer le lombricompostage

LES BIODÉCHETS REPRÉSENTENT 27 % DU CONTENU DES ORDURES MÉNAGÈRES. PARFOIS, IL EST IMPOSSIBLE DE METTRE EN PLACE UN COMPOSTEUR COLLECTIF MAIS L'USAGER PEUT ÊTRE INTÉRESSÉ PAR LA PRATIQUE DU LOMBRICOMPOSTAGE, AU SEIN DE SON HABITATION.



DANS QUEL BUT ?

- › valoriser les déchets alimentaires n'ayant pu être évités dans un petit espace,
- › compléter l'action de compostage déjà engagée sur le territoire,
- › améliorer la qualité du compost produit.



COMMENT ?

- › encourager chaque foyer à s'équiper d'un lombricomposteur,
- › accompagner l'installation : formations, fabrication, suivi... pour garantir une pratique correcte et pérenne,
- › poursuivre l'information des foyers équipés.



QUAND ?

- › Tout au long de l'année



POUR QUI ?

- › Les foyers volontaires n'ayant pas la possibilité d'installer un composteur individuel ou collectif

RÉSULTATS ATTENDUS

250

foyers équipés
d'ici 2024

Action 5



Développer le **compostage** dans les cimetières

LES BIODÉCHETS REPRÉSENTENT 27 % DU CONTENU DES ORDURES MÉNAGÈRES. LES CIMETIÈRES DISPOSENT DE BACS POUR COLLECTER CE QUI EST QUALIFIÉ DE DÉCHETS RÉSIDUELS. POURTANT IL S'AGIT NOTAMMENT DE « DÉCHETS » VERTS : FLEURS FANÉES, PLANTES, OU ENCORE DE SUBSTRAT, TERRE...



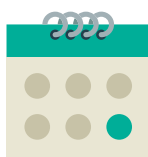
DANS QUEL BUT ?

- › valoriser les résidus végétaux des cimetières,
- › renforcer l'action de compostage déjà engagée sur le territoire,
- › améliorer la qualité du compost produit.



COMMENT ?

- › encourager chaque commune à équiper son (ses) cimetière(s),
- › accompagner l'installation : formations, visites in situ, suivi... pour garantir une pratique correcte et pérenne,
- › poursuivre l'information des communes déjà équipées.



QUAND ?

- › Tout au long de l'année



POUR QUI ?

- › Toutes les communes du territoire

RÉSULTATS ATTENDUS

36 communes équipées d'ici 2024

Action 6



Développer le **compostage** dans les écoles

LES BIODÉCHETS REPRÉSENTENT 27 % DU CONTENU DES ORDURES MÉNAGÈRES. LES ÉCOLES PRODUISENT DES BIODÉCHETS DE PAR LEUR RESTAURATION. LA MISE EN PLACE DU COMPOSTAGE A PLUSIEURS VERTUS : DÉTOURNER DES BIODÉCHETS DE LA COLLECTE, FAIRE PREUVE D'ÉCO-EXEMPLARITÉ EN TANT QU'ÉTABLISSEMENT PUBLIC, DISPOSER D'UN ESPACE PÉDAGOGIQUE POUR LES ENFANTS.



DANS QUEL BUT ?

- › valoriser les déchets alimentaires de la restauration collective,
- › renforcer l'action de compostage déjà engagée sur le territoire,
- › améliorer la qualité du compost produit,
- › développer l'éco-exemplarité dans les écoles.



COMMENT ?

- › encourager chaque structure à s'équiper d'un site de compostage,
- › accompagner l'installation : formations, visites in situ, suivi... pour garantir une pratique correcte,
- › poursuivre l'information des sites équipés.



QUAND ?

- › Tout au long de l'année



POUR QUI ?

- › Les élèves
- › Le personnel
- › Les parents d'élèves

RÉSULTATS ATTENDUS

100%
des restaurants scolaires
équipés d'ici 2024

Action 7



Lutter contre le **gaspillage alimentaire**

LES BIODÉCHETS REPRÉSENTENT 27 % DU CONTENU DES ORDURES MÉNAGÈRES ; 10 % SONT DIRECTEMENT DUS AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE. LE PACTE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE A ÉTABLI UN OBJECTIF DE DIMINUTION DE 50 % DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE D'ICI 2025.



DANS QUEL BUT ?

- › réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective,
- › réduire l'impact environnemental, économique et éthique du gaspillage alimentaire,
- › remplir l'obligation réglementaire de réduction du gaspillage alimentaire (loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte).



COMMENT ?

- › accompagner la mise en œuvre d'un plan d'actions : formations, animations, visites in situ, suivi...
- › sensibiliser tous les publics concernés : élèves et parents, agents, animateurs, habitants,
- › poursuivre l'information des établissements déjà engagés.



QUAND ?

- › Tout au long de l'année



POUR QUI ?

- › La restauration collective
- › Les commerces
- › Les professionnels de la restauration
- › Les habitants

RÉSULTATS ATTENDUS

73

établissements scolaires engagés d'ici 2024

20%

de la population sensibilisée d'ici 2024

Action 8



Développer les alternatives à la collecte des résidus végétaux

LES RÉSIDUS VÉGÉTAUX REPRÉSENTENT ENVIRON 14% DE L'ENSEMBLE DES DÉCHETS PRIS EN CHARGE SUR LE TERRITOIRE (EN PORTE-À-PORTE OU EN DÉCHÈTERIE), ET SONT EN CONSTANTE AUGMENTATION CES DERNIÈRES ANNÉES. IL CONVIENT AUJOURD'HUI DE LES CONSIDÉRER COMME UNE VRAI RESSOURCE ET NON PLUS COMME UN DÉCHET.



DANS QUEL BUT ?

- › réduire la production de résidus végétaux,
- › recycler la matière organique et les résidus végétaux du jardin,
- › réduire l'impact environnemental et économique du traitement de ces résidus,
- › réduire les apports importants en déchèterie.



COMMENT ?

- › encourager la pratique de méthodes alternatives : compostage, broyage, paillage,
- › guider les utilisateurs vers les espèces végétales à croissance lente : gazon rustique, prairies fleuries, arbres d'ornement... générant moins de résidus,
- › poursuivre l'information auprès des habitants utilisant le service de broyage à domicile,
- › mettre en réseau les acteurs locaux du territoire.



QUAND ?

- › Tout au long de l'année



POUR QUI ?

- › Tous les foyers en habitat pavillonnaire
- › Les communes
- › Les professionnels
- › Les associations

RÉSULTATS ATTENDUS

32

réunions d'information
organisées d'ici 2024

Le compostage individuel

Dans la nature, les feuilles et les branches mortes se décomposent et se transforment en une sorte de terreau (l'humus).

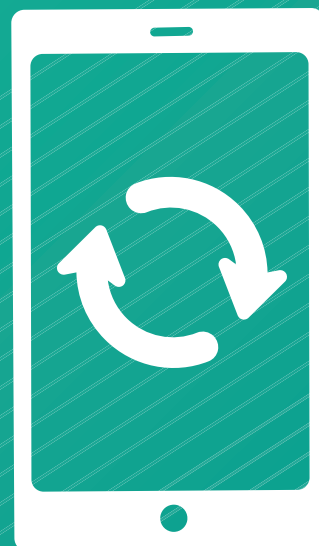
Le compostage consiste à imiter ce procédé en rassemblant certains **déchets biodégradables**, soit dans un appareil (le composteur), soit directement sur le sol en faisant un tas. On obtient ainsi un engrais: le **compost**.



Le sais-tu?

Un compostage permet de valoriser **jusqu'à 30 %** du poids de la poubelle.

Avec **1 kilo** de déchets composté on obtient **de 300 à 500 grammes** d'engrais naturel en 8 à 10 mois



Promotion du réemploi, de la réparation, de la réutilisation

-
- › **Action 9** Développer les alternatives à la collecte des encombrants/DEEE
 - › **Action 10** Détourner encore des textiles des ordures ménagères

Action 9



Développer les alternatives à la collecte des encombrants/DEEE

LE SECTEUR DU RÉEMPLOI REMET DANS LE CIRCUIT DES OBJETS QUI SONT SOUVENT EN BON ÉTAT OU RÉPARABLES, ET PERMET DE S'ÉQUIPER À MOINDRE COÛT (JEUNES FOYERS, ÉTUDIANTS...).



DANS QUEL BUT ?

- › réemployer un objet qui aurait pu être jeté,
- › réduire l'impact environnemental et économique du traitement de ces déchets,
- › créer des emplois pour la remise en état : ressourcerie,
- › favoriser la rencontre et l'échange entre les habitants.



COMMENT ?

- › mettre en place une collecte spécifique des encombrants et des déchets électriques et électroniques (DEEE),
- › confier ces objets à une entreprise d'insertion,
- › encourager les habitants à adopter des habitudes de consommation différentes : location plutôt qu'achat, don, échange...



QUAND ?



- › Tout au long de l'année
- › À l'occasion de Troc Voisins



POUR QUI ?

- › Tous les habitants
- › Les communes
- › Les professionnels
- › Les administrations
- › Les établissements publics

RÉSULTATS ATTENDUS

60%
des objets réemployés
d'ici 2024

Action 10



Détourner encore des **textiles*** des ordures ménagères

LE TEXTILE PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RÉEMPLOI, OU A MINIMA D'UN RECYCLAGE QUAND IL EST COLLECTÉ DANS LA FILIÈRE PRÉVUE À CET EFFET. MALHEUREUSEMENT, UNE QUANTITÉ NON NÉGLIGEABLE DE TEXTILE SE RETROUVE DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES (5KG/HAB/AN).



DANS QUEL BUT ?

- › réduire les quantités de textiles jetés dans les ordures ménagères,
- › réemployer ou recycler tous les textiles au lieu de les incinérer,
- › compléter et rappeler les objets concernés et les consignes : vêtements usagés troués ou tachés, les chiffons, la maroquinerie...



COMMENT ?

- › s'assurer d'un nombre suffisant de bornes, en ajouter si besoin,
- › communiquer sur les consignes, y compris sur les bornes,
- › expliquer le devenir de ces textiles.



QUAND ?

- › Tout au long de l'année



POUR QUI ?

- › Tous les habitants
- › Les professionnels
- › Les administrations
- › Les établissements publics

RÉSULTATS ATTENDUS

7,5 kg/hab/an
de textiles collectés
d'ici 2024

*vêtements, linge de maison, chaussures, petite maroquinerie

TROC VOISINS





Sensibilisation et accompagnement des gestes de prévention des déchets

-
- › **Action 11** Sensibiliser pour un changement de pratiques
 - › **Action 12** Poursuivre et intensifier la distribution des autocollants Stop-pub
 - › **Action 13** Limiter la production des déchets dangereux des ménages et réduire leur nocivité

Action 11



Sensibiliser pour un **changement de pratiques**

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS NE PEUT ÊTRE EFFECTIVE QUE PAR UNE PRISE DE CONSCIENCE DE CHACUN SUR SA PROPRE PRODUCTION. CETTE ACTION CONSISTE DONC À SENSIBILISER SUR LE THÈME GÉNÉRAL DE LA PRÉVENTION ET À VALORISER LES PRATIQUES VERTUEUSES.



DANS QUEL BUT ?

- › responsabiliser les habitants vis-à-vis de leur production de déchets,
- › réduire l'impact environnemental et économique,
- › promouvoir les achats éco-responsables et les gestes de réduction et de prévention.



COMMENT ?

- › utiliser tous les supports de communication à notre disposition : publications, internet et réseaux sociaux, presse...
- › aller à la rencontre des habitants : marchés plein vent, fêtes de village, vide-greniers...
- › valoriser les usagers 0 déchet, produisant peu de déchets,
- › accompagner les organisateurs d'évènements pour réduire la production de déchets hors domicile,
- › s'appuyer sur les évènements régionaux, nationaux, européens,
- › communiquer sur les résultats obtenus et les progrès possibles.



QUAND ?

- › Tout au long de l'année
- › À l'occasion des évènements organisés sur le territoire



POUR QUI ?

- › Tous les habitants
- › Les professionnels
- › Les administrations
- › Les établissements publics

RÉSULTATS ATTENDUS

40

actions de sensibilisation /an
en 2024



Action 12

Poursuivre et intensifier la distribution des autocollants Stop-pub

EN FRANCE, LES IMPRIMÉS DISTRIBUÉS EN BOÎTE AUX LETTRES REPRÉSENTENT 800 000 TONNES, 1000 TONNES SUR LE TERRITOIRE DU SICOVAL, SOIT 16 KG/HAB/AN, CE QUI EST CONSIDÉRABLE. L'AUTOCOLLANT STOP-PUB MENTIONNE LE SOUHAIT DE NE PLUS LES RECEVOIR.



DANS QUEL BUT ?

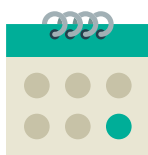
- › réduire les volumes de prospectus publicitaires non adressés*,
- › répondre au souhait des habitants ne désirant plus recevoir ces imprimés.

**imprimés sans adresse, non sollicités par le destinataire*



COMMENT ?

- › mettre les Stop-Pub à disposition dans les lieux d'accueil : mairies, sites Sicoval,
- › s'appuyer sur les acteurs locaux : cinémas, bibliothèques, piscines...
- › proposer le Stop-Pub sur les événements,
- › promouvoir le Stop-Pub sur nos supports de communication et auprès des communes,
- › travailler avec les annonceurs et les distributeurs pour réduire les quantités imprimées.



QUAND ?

- › Tout au long de l'année



POUR QUI ?

- › Tous les habitants
- › Les professionnels
- › Les administrations
- › Les établissements publics

RÉSULTATS ATTENDUS

55%
des boîtes aux lettres
équipées d'ici 2024

8,5 kg
d'imprimés
évités/hab en 2024

Action 13



Limiter la production des **déchets dangereux des ménages** et réduire leur nocivité

AVEC ENVIRON 11 MILLIONS DE TONNES, LES DÉCHETS DANGEREUX REPRÉSENTENT 3 % DES DÉCHETS PRODUITS EN FRANCE. ILS DOIVENT DONC FAIRE L'OBJET DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES.



DANS QUEL BUT ?

- › réduire les risques sanitaires pour la population et l'environnement,
- › réduire les coûts de traitement très élevés de ces produits,
- › limiter leur utilisation,
- › récupérer ces déchets pour les diriger vers les installations de traitement adaptées.



COMMENT ?

- › informer les utilisateurs sur les solutions alternatives : formations sur le jardinage au naturel, opération zéro phyto « Adopte un hérisson »,
- › inciter les usagers à utiliser les lieux de dépôt mis à leur disposition,
- › augmenter les lieux de dépôt dans les lieux publics : mairies, établissements scolaires, lieux de pratiques sportives et culturelles... pour certains produits (piles, ampoules, cartouches d'encre...),
- › faire connaître les dispositifs de reprise en magasin ou par le Sicoval.



QUAND ?

- › Tout au long de l'année
- › À l'occasion d'opérations spéciales



POUR QUI ?

- › Tous les habitants
- › Les professionnels
- › Les administrations
- › Les établissements publics

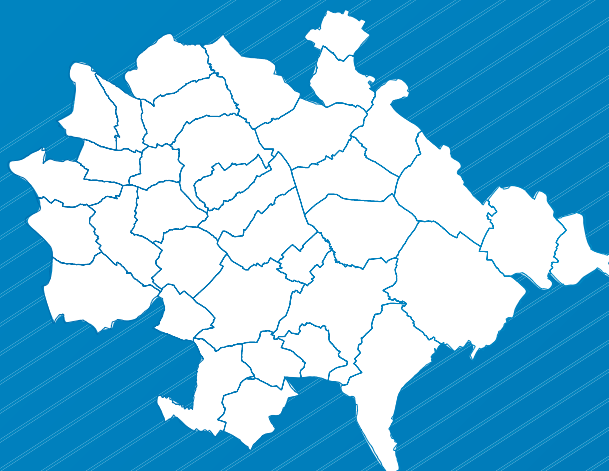
RÉSULTATS ATTENDUS

700

chartes « Adopte un hérisson »
signées d'ici 2024

4

opérations
de reprise/an



Exemplarité du Sicoval et des 36 communes

› **Action 14** Être éco-exemplaire en tant qu'établissement public

Action 14



Être éco-exemplaire en tant qu'établissement public

5 À 15 % DES DÉCHETS DES TERRITOIRES SONT PRODUITS PAR LES ACTEURS PUBLICS ET 50 % DES ACHATS PROVIENNENT D'UNE COMMANDE PUBLIQUE, À L'ÉCHELLE NATIONALE. LE SICOVAL S'ENGAGE À RÉDUIRE SES PROPRES DÉCHETS ET À RÉPONDRE AINSI AUX OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.



DANS QUEL BUT ?

- › réduire le volume de tous les déchets produits par la collectivité, mais également les 36 communes et les établissements publics du territoire,
- › poursuivre et intensifier les actions déjà menées par le Sicoval : utilisation du papier, compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective, dématérialisation...



COMMENT ?

- › associer et sensibiliser tous les acteurs concernés : agents, élus, mais aussi les utilisateurs des lieux publics, services et événements,
- › engager des actions plus marquées sur la fourniture et la consommation du papier,
- › intégrer la notion de réduction des déchets dans les marchés publics : réemploi, achats durables...
- › accompagner les communes et les établissements publics dans cette démarche.



QUAND ?

- › Tout au long de l'année
- › À l'occasion d'événements organisés par le Sicoval et les communes



POUR QUI ?

- › Tous les agents (Sicoval et communes)
- › Les administrations
- › Les établissements publics

RÉSULTATS ATTENDUS

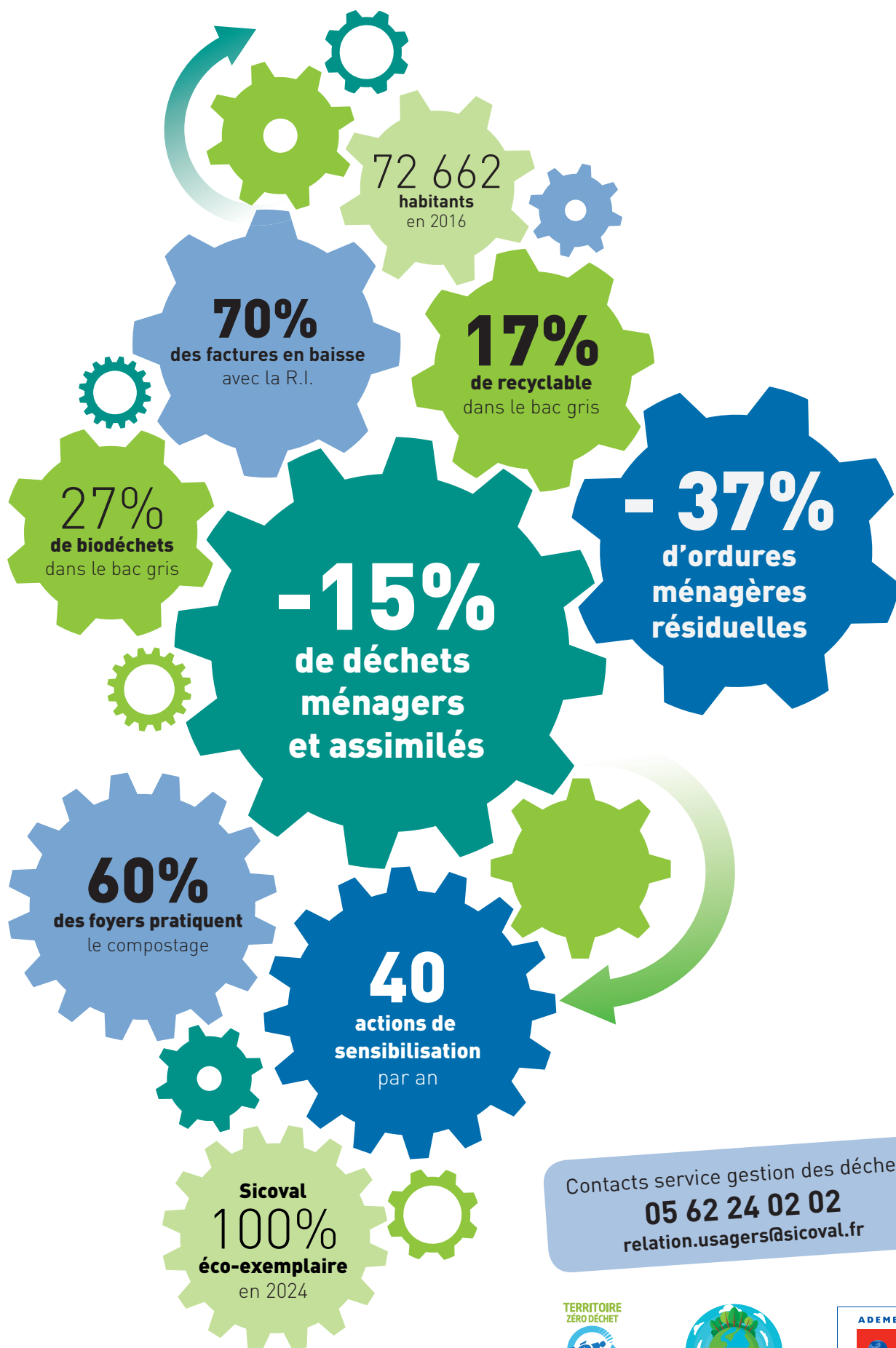
600

diagnostics internes réalisés d'ici 2024

36

communes accompagnées d'ici 2024

Le PLPDMA en chiffres



Contacts service gestion des déchets
05 62 24 02 02
relation.usagers@sicoval.fr